

# BREVET D'APTITUDE A LA CONDUITE DE PETITS NAVIRES - BACPN

arrêté du 28 décembre 2017

## TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Attestations de formation et de succès, le cas échéant, menant au brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN)
- Fiche RNCP : [RS6270](#)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 28/12/2017](#) relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV)
- [Annexe V de l'arrêté du 28/12/2017](#), fixant la durée et le programme de formation BACPN
- [Annexe VI de l'arrêté du 28/12/2017](#), fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires - BACPN

## FINALITE(S)

- Le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires permet à son titulaire d'exercer les fonctions associées à ce titre selon les prérogatives déterminées par décret (cf. [Décret n° 2015-723 du 24 juin 2015](#)), à savoir : capitaine ou matelot sur des navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres effectuant, soit une navigation à moins de 2 milles du point de départ ne transportant aucun passager, soit une navigation cumulativement à moins de 6 milles du point de départ et moins de 2 milles d'un abri, transportant au + 12 passagers
- Dans le cadre de son évolution professionnelle, le titulaire de ce brevet pourra compléter son parcours en poursuivant une formation de matelot pont ou de mécanicien 250 kW
- Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [formations.mer.gouv.fr/](http://formations.mer.gouv.fr/) ou cliquer sur les liens suivants : [Cursus métiers filière professionnelle Pont](#), [Cursus filière professionnelle Machine](#)

## PUBLIC CONCERNE, CONDITIONS D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- **Public :** Toute personne, satisfaisant aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#), justifiant d'une attestation de natation (50 Mètres minimum - départ plongé), exerçant ou désireuse d'exercer, en tant que capitaine ou matelot, une activité professionnelle maritime à bord d'un navire à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur de moins de 12 mètres
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefc.com](mailto:isabelle.riou@cefc.com)
- **Prérequis formation :** Être titulaire d'un Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (CRR) ou d'un CR1 ou CRO ou CGO

## OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Préparer le (la) stagiaire aux fonctions, tâches et/ou responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son métier en tant que capitaine ou matelot sur des navires à moteur de puissance propulsive inférieure à 160 kW et de longueur inférieure à 12 mètres

## DUREE(S) DE LA FORMATION

- **110 h 30** dont accueil et évaluation, sur 3 semaines



## MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formation modulaire <sup>(1)</sup>, dispensée en continu, en centre, en présentiel, avec apport de connaissances théoriques (70h30) et applications pratiques (36h30) dont exercices, TP, manipulation, simulation, se déroulant dans une salle de cours standard pour la théorie et dans divers environnements pour les formations pratiques (salle navigation, navire école pour la manœuvre, milieu mer (TIS), salle de formation aux 1<sup>er</sup> secours (EM1), extérieur pour la lutte incendie ...
- Un positionnement est réalisé à l'entrée en formation
- Groupe de 7 à 8 stagiaires

## PROGRAMME DE LA FORMATION

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT - BACPN			
Contenus	Sous-modules - Matières		Durée
<b>Accueil</b>	Accueil Stagiaires, présentation de la formation		1 h
<b>Module P1-0</b> Navigation au niveau de direction	<b>Navigation (TH + TP)</b> - Navigation - (28h) - Météorologie - (4h) - Règles de barre, balisage, signaux - (12h) - Manœuvre (portuaire et navigation) - (12h)		56 h
<b>Module P3-X</b> Entretien et réparation	<b>Entretien et réparation (TH + TP)</b> - Description du navire, Notions générales d'entretien de la coque, Notions de stabilité, Electricité, Propulsion du navire - (8h) - Réparation et entretien (Pratique) - (8h)		16 h
<b>Module RN</b> Règlementation Nationale <sup>(1)</sup>	<b>Règlementation et activités professionnelles dans la bande littorale (TH)</b> - Organisation et rôle de l'administration chargée de la mer et du CROSS - Le navire (éléments d'identification, familles de navires, visites de sécurité...) - Le marin (exercice de la profession, procédures et documents de constatation et de tenue, être à jour des services embarqués ...) - Le capitaine (attributions, responsabilités, obligations, formalités ...) - L'environnement littoral (gestion de l'espace portuaire et littoral, arrêtés, prévention des conflits d'usage, avis aux navigateurs ...)		8 h
<b>Module spécifique</b> STCW (CFBS/E) *	<b>Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance (TH + TP) :</b> - UV PSC1 : formation aux 1 <sup>er</sup> secours (7h) - UV HPR : Hygiène et prévention des risques (3h) - UV AMMCT1 : Aide médicale en mer et consultation télé-médicale – niv. 1 (1h) - UV TIS/E : Techniques Individuelles de Survie (8h) - UV FBI/E : Formation de base lutte incendie (4h) - UV SPRS/E : Sécurité des Personnes et Responsabilité Sociales (4h)		27 h
<b>Evaluation</b>	Module P1-0	1 épreuve finale à l'oral – Navigation / Météorologie – 0h30	2 h 30
		1 épreuve finale à l'oral – Règles de Barre, feux, balisage – 0h30	
		1 épreuve CCF Pratique – Manœuvre – 0h30	
	Module P3-X	1 épreuve finale à l'oral – Entretien / Maintenance/ Stabilité - 0h30	
Module RN <sup>(1)</sup>	1 épreuve finale à l'oral - Règlementation et activités pro. - 0h30		
<b>TOTAL maximum stagiaire</b>			<b>110 h 30</b>

\* Formation à la sécurité non requise dès lors que le (la) candidat.e justifie d'une attestation CFBS, en cours de validité

<sup>(1)</sup> Bien que modulaire, cette formation n'est pas nécessairement mise en œuvre par module sur l'ensemble de nos sites. Pour connaître les sites de formation pratiquant une planification modulaire, merci de nous contacter

## CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN (BACPN)

---

- L'évaluation est composée d'une épreuve pratique en CCF et de 4 épreuves finales orales
- Les modules P1.0 /P3.X/ R.N sont réputés acquis dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation de chacun des modules. Sont éliminatoires : toute note égale à 0/20 à l'une des épreuves des modules et une note inférieure à 10/20 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage » du module P1.0.
- En cas d'échec à l'un des modules, les modules acquis restent valables 5 ans, le candidat peut donc se représenter en candidat libre aux épreuves du module non acquis durant ce même laps de temps
- La partie « Radiocommunications » est évaluée par l'acquisition du certificat de radiotéléphoniste restreint (CRR) ou du CR1, CRO ou CGO

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU BREVET (BACPN)

---

**Pour se voir délivrer le brevet d'aptitude à la conduite de petits navires**, il faut : ([Art. 14 – Arr. 28/12/2017](#))

- Avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet
  - Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité ([décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015](#))
  - Avoir suivi la formation menant au brevet correspondant et être titulaire et justifier des attestations de succès, en cours de validité, aux modules P1-0, P3-X, RN (ou être titulaire et justifier d'un autre titre reconnu – cf [Tab. 2, annexe 1 de l'arrêté](#) relatif aux petits brevets BRAPN/BACPN/BACPNV)
  - Être titulaire et justifier de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou d'un CFBS)
  - Être titulaire et justifier d'un des certificats suivants, en cours de validité : CRR (ou CR1, CRO, CGO)
- **Ce brevet est soumis à revalidation quinquennale**

## INTERVENANT(E)S

---

- Intervenante(s) divers, tous qualifiés et/ou experts dans leur(s) domaine(s) de compétences en lien avec les matières enseignées

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

---

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

---

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)